Image not found or type unknown

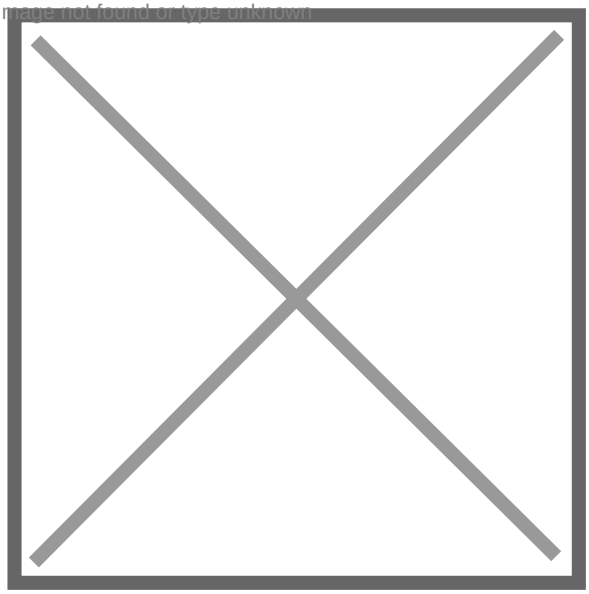

Père étranger aimerait réclamer un droit de visite

Par **valentinam**, le **21/01/2015** à **12:19**

Bonjour,

Père d'un enfant de 7mois, il ne vit pas avec la mère de l'enfant.
Il est en situation irrégulière (entré irrégulièrement en France).
La mère a un titre de séjour d'un an.

Le père apporte une contribution financière mensuelle (environ 250€) et il fait les courses pour l'enfant de temps en temps.
La mère menace le père de l'interdire de voir son fils et même de le laisser dans leur pays s'il ne lui donne pas plus d'argent. Elle fait savoir qu'elle est en position de force de part la situation irrégulière du père.

Le père ne cherche pas à obtenir la garde de l'enfant, il ne veut pas l'enlever à sa mère. Il aimerait uniquement réclamer un droit de visite et fixer légalement une somme qu'il devra verser tous les mois.

Vers qui doit-il se tourner ? Peut-il engager des poursuite (même si il aimerait éviter) ? Ne risque-t-il pas de se faire expulser ?

Merci d'avance

Par **aguesseau**, le **21/01/2015** à **13:18**

bjr,
je suppose que le père a reconnu son enfant à l'état civil français si l'enfant est né en france.
concernant le droit de visite et la pension alimentaire, il faut saisir le juge aux affaires familiales qui les déterminera.
cdt

Par **valentinam**, le **21/01/2015** à **13:55**

Merci de votre réponse.

Oui le père a reconnu son enfant à l'état civil français.

Le fait qu'il soit en situation irrégulière ne pose aucun problème pour saisir le juge aux affaires familiales ?

Merci

Par **aguesseau**, le **21/01/2015** à **14:14**

bjr,
le fait d'être en situation irrégulière ne lui interdit de saisir le jaf mais ne lui interdit pas de se faire contrôler par la police.
comment peut-il subvenir à l'entretien de son enfant en ne travaillant pas puisqu'en situation irrégulière ?
cdt

Par **valentinam**, le **21/01/2015** à **18:52**

Très bien, merci beaucoup pour votre aide.

Par **valentinam**, le **21/01/2015** à **18:52**

Très bien, merci beaucoup pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés